



Objet : n°2017.017 : ENERGIE : TEPCU 2Convention vélocistes - Achat des Vélos à assistance électrique

Par suite d'une convocation en date du 27 mars 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés au lieu ordinaire de ses séances le 5 avril 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

| Titulaires | | Suppléants | |
|--|-----------------------------|----------------------------|-----------------|
| Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix | | | |
| Maurice DUFFOUR | Présent | Francine DARDEN | Présente |
| Guy HERMITTE Pour le Président empêché, Le 1er vice-Président, | <i>Absent</i> | Thierry BOUCHIE | Présent |
| Pierre LEROY | Présent | Thyphaine BERTHET BOUTARIC | <i>Absente</i> |
| Sébastien FINE | <i>Absent</i> | Eric PEYTHIEU | <i>Absent</i> |
| Catherine VALDENNAIRE | <i>Absente</i> | Jean Pierre SEVREZ | <i>Absent</i> |
| Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix | | | |
| Christian LAURENS | Présent | Valérie GARCIN EYMEOUD | <i>Absente</i> |
| Bernard LETERRIER | <i>Absent</i> | Dominique MOULIN | Présent |
| Serge LAURENS | Présent | Maxime BERARD | <i>Absent</i> |
| Max BREMOND | Pouvoir à Christian LAURENS | Jean Louis BERARD | <i>Absent</i> |
| Communauté de communes du Pays des Ecrins | | | |
| Cyrille DRUJON D ASTROS | Présent | Jean Robert RICHARD | <i>Absent</i> |
| Jean CONREAUX | Présent | Martin FAURE | <i>Absent</i> |

Vu

La convention du 18 novembre 2015, signée entre le ministère de l'environnement d'une part, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et son avenant signé le 20 mars 2017 et pour une durée de 3 ans

Le plan d'action du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte dont le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras porte certaines actions.

L'action 8 de cet avenant, visant à développer les transports alternatifs et de mobilité active par l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

CONSIDERANT :

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, dans ses missions souhaite poursuivre la dynamique énergie de transition énergétique initiée par le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, et cela en partenariat avec les acteurs du territoire ;

005-200052801-20170405-2017017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2017



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°8 du : 5 avril 2017

Délibération n° : 2017.017

Page 2 sur 2

Objet : n°2017.017 : ENERGIE : TEPCU 2Convention vélocistes - Achat des Vélos à assistance électrique

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras souhaite coordonner et accompagner ses collectivités dans la mise en place de l'avenant de la convention d'appui financier du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ;

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a élaboré pour les collectivités participantes un dossier de demande de subvention à destination des particuliers, définissant les modalités et conditions de mise en place de l'action 8 du second volet du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ;

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a également élaboré spécifiquement une convention avec les professionnels du territoire, pour définir les modalités et conditions de mise en place de l'action 8 du second volet du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ;

La fiche projet de l'action 8 mis en annexe ;

La convention « vélocistes » mise en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

| | | | |
|-------------------------------|----|--------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 11 | Nombre de suffrages | 10 |
| Nombre de membres présents | 9 | Nombres de membres représentés | 1 |
| Nombre de suffrages exprimés | | 10 | |
| Pour | 10 | Contre | 0 |
| | | Abstention | 0 |

LE CONSEIL SYNDICAL

- Valide l'action n° 8 de l'avenant à la convention particulière du 20 mars 2017 portant sur le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.
- Valide la convention « vélocistes » entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras d'une part et les professionnels du territoire d'autre part.
- Décide de dédier des moyens d'animation et de coordination pour la réalisation et la mise en place de cette action.
- Autorise le Président à signer cette convention, et les actes ou partenariat en lien avec ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY